

SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick BAGOT.

Etaient présents : Karine BOUSSARD, Didier MONTAIGUE, Tatiana BREGGER, Didier COUSIN, Martine PASQUELIN, Jean-Luc MORAIN, Eric LOUP, Philippe LE POULENNEC, Fanny MARCHAND, Scharazed AIMAR.

Absents excusés : Magalie RACLIN, H. PARAT, Jacky-Louis MAZIN, Bruno VAN DER PUTTEN

Absents : /

Date de convocation : 13/06/2014

Secrétaire : Tatiana BREGGER

JL. MAZIN a donné pouvoir à S. AIMAR

H. PARAT a donné pouvoir à F. MARCHAND

M. RACLIN a donné pouvoir à P. Le POULENNEC

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Délibération n° 2014/082

L'assemblée a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après avoir mis en place le bureau électoral :

Président : Patrick BAGOT

Secrétaire : Madame BREGGER

Les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes :

Mme Pasquelin - M. Le Poulenec - Mlle Aimar – Mme Marchand.

une liste de candidats a été déposée. Liste : Patrick BAGOT

Après avoir procédé au vote puis, au dépouillement,

Les résultats de l'élection sont :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le Maire proclame élus délégués : Monsieur BAGOT – Madame BREGGER – Monsieur COUSIN

Suppléants : Madame BOUSSARD – Monsieur MONTAIGUE – Madame PARAT.

COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Délibération n° 2014/083

Suite à un courrier de la Préfecture reçu le 12 juin dernier, le contrôle budgétaire a relevé certaines discordances entre le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2013 qu'il convient de corriger.

La reprise du résultat de 1 849.76 € suite à la dissolution du SIETAH a été omise. Il convient donc de recalculer l'excédent de fonctionnement de 2012 au R 002 : 3 669 971.94 € en ajoutant ce montant, Il faut donc lire au compte R 002 : 3 671 821.70 €.

Le Conseil Municipal a approuvé cette modification et adopté le compte administratif de l'exercice 2013 tel qu'il a été présenté.

Pour ce qui concerne le budget 2014 :

Plusieurs décisions modificatives sont à prévoir.

Dépenses de fonctionnement

L'imputation de la subvention SIBIB et CCAS au compte 67441 « subventions aux budgets annexes » d'un montant de 907 840.00 € doit être modifiée. Il convient de l'inscrire au compte 65735 « subventions de fonctionnement aux organismes publics »

Soit :

Compte 67441 : - 907 840.00 €

compte 65735 : + 894 840.00 € (SIBIB)

compte 657362 : + 13 000.00 € (CCAS)

Recettes de fonctionnement

Il est inscrit à l'article 73111 « taxes foncières et taxe d'habitation » une somme de : 9 579 606.00 € alors que dans l'été fiscal le produit attendu est de : 9 578 929.00 €. Il convient donc de rectifier par décision modificative.

Soit :

Compte 73111 - 9 579 606.00 €	taxe foncière + Taxe habitation
Compte 73111 + 9 578 929.00 €	produit fiscal attendu
Compte 7318 + 677.00 € (reliquat)	Autre impôts

Adoption de décisions budgétaires modificatives n° 1

Délibération n° 2014/085

Vu la demande de la Préfecture,

L'assemblée autorise les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement - Dépenses	
Compte 67441 :	- 907 840.00 €
Compte 657351 :	+ 894 840.00 €
Compte 657362 :	+ 13 000.00 €

Section de fonctionnement - Recettes	
Compte 73111 :	- 9 579 606.00 €
Compte 73111 :	+ 9 578 929.00 €
Compte 7318 :	+ 677.00 €

Rapport annuel 2013 du délégataire sur le service de l'assainissement

Délibération n° 2014/084

Conformément aux dispositions contractuelles et réglementaires - Loi n° 95-127 du 8 février 1995,

Vu le rapport annuel du service de l'assainissement établi pour l'année 2013, par le délégataire de service public la SAUR,

L'assemblée prend acte du rapport présenté,

n'appelle pas d'observations particulières,

Rappelle que ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation, conformément à la réglementation en vigueur.

Questions diverses – Informations

Marché : demande pour vendre des vêtements, matelas etc ... l'arrêté sera modifié en ce sens.

Soirée Jeunes : la municipalité organisera une soirée jeunes les vendredi 25 juillet et 22 août à la salle des fêtes.

Contact entre élus par SMS pour les réunions internes (sauf CM - CCAS – CTP – commission Impôts).

Panneaux de stationnement sur le parking de l'école : seront installés semaine 26.

Réception ce jour d'un courrier du Docteur Versele se rapportant aux divers points évoqués avec le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.